

Appropriations massives de terres dans le monde

*Les positionnements de différentes
organisations nationales et
internationales*

Forum Social Mondial
Thiès, 9 février 2011



Chronologie des évènements

2006 : Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement (ICARRD), lancement des directives volontaires FAO

Été 2008 : Crise alimentaire mondiale

Nov 2008 : Annonce de la location de terres par Daewoo à Madagascar

Déc 2008 : Rapport de GRAIN

Juil 2009 : Déclaration de l'Union Africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique

Sept 2009 : Principes d'Investissements agricoles responsables de la BM

Nov 2009 : Session du Comité de Sécurité Alimentaire-CSA des UN sur les accaparements de terre

Juin 2010 : Positionnement de la France

Oct 2010 : 36^{ème} session du Comité de la sécurité alimentaire, Rome : présentation des positions de la société civile

Oct 2010 : Discours du Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation devant l'assemblée générale des Nations unies



Directives volontaires de la FAO

Processus initié par la FAO lors de de la conférence internationale sur les réformes agraires et le développement rural (ICARRD) de 2006

Propositions

Processus participatif : consultations régionales/globales avec société civile, acteurs publics, experts...

Objectif = constituer une boîte à outils politiques et juridiques pour construire des cadres de gouvernance du foncier et des ressources naturelles

Critiques

Directives restent volontaires malgré la réelle démarche participative

→ Conditions pour une contribution significative :

- Englober les questions de redistribution des terres et les questions administratives ;
- S'appuyer sur législation internationale (droits de l'homme et droit de l'environnement) pour protéger les droits des utilisateurs des terres ;
- Impliquer le CSA dans la création d'un mécanisme de suivi des engagements et la mise en service d'un examen indépendant.



Principes d'investissement agricole responsable

Lancés par Banque mondiale, FAO, FIDA, CNUCED, Japon et une trentaine de pays

Propositions

7 principes consensuels définis à travers des consultations régionales :

- *Respecter les droits sur la terre et les ressources naturelles ;*
- *Assurer la sécurité alimentaire ;*
- *Assurer la transparence, la bonne gouvernance, et un environnement propice ;*
- *Consultation et participation ;*
- *Agro-investissement responsable ;*
- *Soutenabilité sociale ;*
- *Soutenabilité environnementale.*

Critiques

Principes volontaires

Pas de références aux droits de l'homme

Investissements agricoles = installation de grandes plantations et modifications des droits fonciers, pas de soutiens mentionnés aux petits agriculteurs et à l'amélioration de leurs conditions de production

Pas de mention d'un accès plus équitable à la terre et aux ressources naturelles



Comité de Sécurité Alimentaire

Constitué de 126 États, 11 organisations et agences des Nations-Unies, 47 ONG...

Propositions

Suivre le processus de la BM sur les Principes pour des Investissements Responsables

Mais s'appuyer sur le processus de DV des FAO pour faire des propositions lors de la 37ème session du CAS,

Demander une articulation et une complémentarité entre les 2 processus

Constituer un panel d'experts de haut niveau pour identifier :

- Impacts respectifs des grandes plantations et petites agricultures sur économie/social/environnement ;
- Outils de recensement et de cartographies des terres disponibles ;
- Outils de mise en cohérence des investissements avec stratégies nationales de sécurité alimentaire.

Encourager des états à renforcer les capacités de construction d'une gouvernance foncière.

Critiques

Pas de pouvoir de décision formel, mais forte légitimité et expression d'une volonté collective = avancée vers une nouvelles gouvernance mondiale partagée.



Position de la société civile à la 36^{ème} session du CSA

International Planning Committee for food sovereignty, Via Campesina, International Indian Treaty Council, Asian Rural Women's Coalition, PROPAC, Focus on the Global South, FIAN...

Positions

Rappel sur la nécessité de respecter les engagements pris lors de l'ICARRD ;

Critiques sur les principes BM car inadéquats et non participatif ;

Soutien aux DV de la FAO en mettant en avant :

- l'importance de proposer des instruments juridiques nationaux contraignants basés sur les droits internationaux ;

- la nécessité d'un groupe de travail intergouvernemental et de la recherche d'un consensus ;

- le renforcement de la sécurité foncière et des droits des producteurs locaux, tout en solutionnant les problèmes de fond : régulation de la finance et du commerce international...

Demande une discussion sur les investissements nécessaires pour une production agroécologique, qui prenne en compte tous les paysans ;

Propose des cadres de régulation nationaux et internationaux pour rendre les entreprises responsables de leurs opérations à l'étranger ;

Appel à un moratoire sur les investissements fonciers.

Critiques

Pas d'appel à instaurer une justice internationale contraignante à laquelle soumettre les agissements des entreprises transnationales et des états.



Rapporteur spécial des UN pour le droit à l'alimentation

Observations

Lien sous/mal-nutrition et accès à la terre et aux ressources naturelles ;

Identification de tous les facteurs d'éviction (y compris REDD...)

Recensement des sources du droit international pertinentes : DUDH, PIDESC, PIDCP, convention OIT...

DV de la FAO = unique résultat international réel

Petite agriculture = plus productive

Recommandations

Redistribuer les terres à travers des réformes agraires étatiques plutôt que par le marché ;

Renforcer les administrations foncières ;

Protéger droits de tous les utilisateurs de terres sur la base du droit international ;

Ne pas criminaliser les mouvements de contestation sociale ;

Cartographier les droits fonciers et renforcer les systèmes d'occupation coutumier des sols ;

Lutter contre les pressions qui visent à libérer des terres pour les investisseurs privés ;

Veiller à la compatibilité investissement/respect des droits de l'homme ;

Mettre en place gouvernance adéquate pour concrétiser les engagements de l'ICARRD ;

Obliger les gouvernements qui investissent à agir en conformité avec les droits de l'homme.

Faiblesses

Application des textes ne relèvent d'aucune juridiction obligatoire ;

Pas de question de la responsabilité des investisseurs privés autrement qu'au travers des Etats ;

Pas de mention à la fiscalité.



Positionnement de la France

Groupe Interministériel sur la Sécurité alimentaire (GISA) et Comité technique foncier et développement

Deux principes fondamentaux

- Respect des droits des usagers du foncier, quels qu'ils soient = préalable aux investissements ;
- Compatibilité des usages privés avec l'intérêt général dès lors que la sécurité alimentaire doit être considérée comme un bien public mondial.

Positions

Mettre en place un cadre effectif pour :

- protéger les droits des usagers du foncier ;
- assurer la transparence et la durabilité économique, sociale et environnementale des opérations ;
- assurer un partage équitable des bénéfices entre les parties concernées.

Soutenir les mesures volontaires ;

Mais aller au delà en développant un *dispositif mondial impératif* de protection des droits d'usage du foncier dans une perspective de sécurité alimentaire ;

Développer la fiscalité foncière pour "répartir équitablement la richesse générée par les ressources foncières" et dissuader les "comportements spéculatifs";

Renforcer les capacités en matière d'études d'impacts destinées à comparer les contributions des différentes formes d'agriculture au développement durable.